

CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 mai 2015.

ÉTAIENT PRÉSENTS : D. BERLAND, JL GLEYZE, M. LE COZE, P. CALDERON, C.LUQUEDEY, JM. MATHA, C. BOYER, D. COURREGELONGUE, M. BIROT, Y. MAUNOIR, C. FAGET, G. BERNARD, M.P GHIRARD.

ABSENT Excuse : B.BIDABE, F. RIVIERE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Michel MATHA.

ORDRE DU JOUR

Tirage au sort des jurés d'assises 2016 :

Conformé à l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Gironde du 01 avril 2015, la commune doit procéder au tirage au sort de trois jurés d'assises pour l'année 2016 :

Ont été tirés au sort :

Mme Véronique PICHARDIE

Mme Lydie LARTIGUE

M. Gregory ARMAGNAC

Admission non valeurs service de l'eau et de l'assainissement :

- Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de Monsieur le trésorier de Bazas pour réaliser l'admission en non-valeur d'une créance. Cette dernière s'élève à une somme totale 675.56 € pour le service des eaux relative aux années 2011, 2012, 2013, 2014.

Le Conseil Municipal décide d'approuver cette admission en non-valeur, pour la somme de 675.56 €, correspondant au service de l'eau pour les années 2011, 2012,2013, 2014.

Pour : 13

Contre : 0

abstention : 0

Admission non valeurs service de l'eau et de l'assainissement :

- Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de Monsieur le trésorier de Bazas pour réaliser l'admission en non-valeur d'une créance. Cette dernière s'élève à une somme totale 26.10 € pour le service des eaux relative à l'année 2010.

Le Conseil Municipal décide d'approuver cette admission en non-valeur, pour la somme de 26.10 €, correspondant au service de l'eau pour l'es année 2010.

Pour : 13

Abstention : 00

contre : 00

Admission non valeurs service de l'eau et de l'assainissement :

- Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de Monsieur le trésorier de Bazas pour réaliser l'admission en non-valeur d'une créance. Cette dernière s'élève à une somme totale 374.75 € pour le service des eaux relative aux années 2010, 2011, 2012, 2014.

Le Conseil Municipal décide d'approuver cette admission en non-valeur, pour la somme de 374.75 €, correspondant au service de l'eau pour l'es année 2010, 2011, 2012, 2014.

Pour : 13

Abstention : 00

contre : 00

Admission non valeurs commune de Captieux :

- Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de Monsieur le trésorier de Bazas pour réaliser l'admission en non-valeur d'une créance. Cette dernière s'élève à une somme totale 101.00 € pour service du budget communal relative à l'année 2011.

Le Conseil Municipal décide d'approuver cette admission en non-valeur, pour la somme de 101.00 €, correspondant au service du budget communal pour l'année 2011.

Pour : 13

Abstention : 00

contre : 00

Admission non valeurs commune de Captieux :

- Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de Monsieur le trésorier de Bazas pour réaliser l'admission en non-valeur d'une créance. Cette dernière s'élève à une somme totale 4137.00 € pour service du budget communal relative à l'année 2012.

Le Conseil Municipal décide d'approuver cette admission en non-valeur, pour la somme de 4137.00 €, correspondant au service du budget communal pour l'année 2012.

Pour : 13

Abstention : 00

contre : 00

Admission non valeurs service de l'eau et de l'assainissement :

- Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de Monsieur le trésorier de Bazas pour réaliser l'admission en non-valeur d'une créance. Cette dernière s'élève à une somme totale 35.06 € pour le service des eaux relative à l'année 2014.

Le Conseil Municipal décide d'approuver cette admission en non-valeur, pour la somme de 35.06 €, correspondant au service de l'eau pour l'es année 2014.

Pour : 13

Abstention : 00

contre : 00

Approbation rapport CLECT :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur le Président de la CDC du Bazadais concernant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la CDC du Bazadais.

Conformément à l'article 1609 nones C du Code Général des impôts, le Conseil Municipal doit emmètre un avis sur ce rapport.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 13

Abstention : 00

contre : 00

Instruction des autorisations des droits au sol :

La loi Alur par son article 134 abaisse le seuil de mise à disposition gratuite des services instructeur de l'Etat pour une commune compétente appartenant à une communauté de plus de 10 000 habitants.

Vu l'article R 423-15 du Code de l'Urbanisme autorisant une commune à charger un EPCI d'instruire les demandes d'autorisations et actes prévus au code de l'urbanisme en matière de droit des sols,

Considérant que le retrait annoncé pour le 1^{er} juillet 2015 de la DDTM en matière d'instruction des actes et autorisations liés à l'application de droit des sols (ADS) concerne notre commune,

Considérant que la communauté de communes du Sud Gironde met en place un service commun d'instruction des ADS,

Considérant que notre commune recherche un service instructeur garantissant la qualité de service et la protection juridique des actes ADS,

Considérant que cette solution permet à notre commune de conventionner avec la CdC du Sud Gironde en vue de répondre à notre besoin d'instruction des ADS,

Considérant que la continuité du service public est un droit fondamental,

Après en avoir débattu, le conseil Municipal décide :

- de solliciter la CdC du Sud Gironde en vue de la signature d'une convention par laquelle notre commune lui confie l'instruction des ADS. Cette convention précise nos obligations respectives, le coût des actes instruits et la durée à minima de notre engagement,

- d'autoriser le Maire à signer ladite convention en précisant que les actes instruits sont :

- les déclarations préalables
- les permis d'aménager
- les permis de construire
- les permis de construire modificatifs

Pour : 13

Abstention : 00

contre : 00

Elu référent PLUI :

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article R 423-15 du Code de l'Urbanisme autorisant une commune à charger un EPCI d'instruire les demandes d'autorisations et actes prévus au code de l'urbanisme en matière de droit des sols, et

Considérant que le retrait annoncé pour le 1^{er} juillet 2015 de la DDTM en matière d'instruction des actes et autorisations liés à l'application de droit des sols (ADS) concerne notre commune.

La communauté de communes du Sud Gironde met en place un service commun d'instruction des ADS, la commune de Captieux a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec la CDC du Sud Gironde et le Conseil Municipal doit désigner un élu Référent :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer Madame Morgane LE COZE élue référent PLUI.

Pour : 13

Abstention : 00

contre : 00

Don de 50% des entrées réalisées par la troupe de théâtre THALIE sur la représentation du 30 mai 2015 à verser au CCAS de Captieux :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de la Compagnie THALIE qui donne une représentation le samedi 30 mai 2015, et qui offre au CCAS de Captieux 50% des entrées du spectacle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte le versement de 50% des entrées de la représentation donnée par la compagnie THALIE.
- S'engage à établir un titre de recette au CCAS de Captieux du montant du don.

Pour : 13

Abstention : 00

contre : 00

Tarifs boissons soirée fête de la musique du 21 juin 2015 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dimanche 21 juin 2015 de 12h00 à 22h00 se déroulera la fête de la musique à Captieux. A cette occasion, une vente de boissons sera organisée par la commune de Captieux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide dans le cadre de la régie animation :

- De fixer le prix des boissons aux tarifs suivants :

- Boissons cannette : 2,00 €
- Glaces : 1,00 €
- Eau bouteille de 0.50 cl : 0.50 centimes
- Eau bouteille de 1,5 litre : 1,00 €

De charger Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

Pour : 13

Abstention : 00

contre : 00

Décision modificative :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D21571 Achat d'un trocopelle		4800.00 €		
TOTAL D21 Immobilisation corporelles		4800.00 €		
D 2315 Ecole	4800.00 €			
D 2315 Fronton	8000.00 €			
D2315 aménagement place Mairie		8000.00 €		
Total D 23	12800.00 €	12800.00 €		

Pour : 13

Abstention : 00

contre : 00

Questions diverses

Divers :

Claude BOYER indique qu'elle souhaite que les Capsylvains soient informés de l'ouverture d'une école privé sur le territoire de la commune en septembre 2015.

Elle fait part de ses inquiétudes face à cette situation qui dans cinq ans pourrait venir grever le budget de la commune si cette école passe sous contrat.

Morgane LE COZE dit qu'il n'est actuellement pas d'actualité que l'école demande un conventionnement dans 5 ans.

Didier COURREGELONGUE précise qu'il a travaillé sur l'organisation et la planification des taches des services techniques, il propose de faire un planning annuel.

Dossier Maharans :

Denis BERLAND indique que Maitre MANDON n'a pas répondu au courrier que nous lui avons adressé le 27 mars 2015 concernant sa position sur la résiliation du bail emphytéotique.

Suite à la rencontre organisée avec Maitre CHAPON avocat qui défend notre dossier, Denis BERLAND propose de faire une offre à 10 000.00 € pour que la commune puisse récupérer le bail ainsi que la licence IV.

Jean-Michel MATHA demande comment le site sera relancé.

Denis BERLAND précise que ce si la commune trouve un repreneur, il ne faut plus s'engager sur un bail emphytéotique mais plutôt sur un bail commercial.

Jean-Luc GLEYZE précise qu'entre la 1^{ère} rencontre de mai 2014 et celle de mai 2015, les choses ont évolué, Maitre MANDON a été surpris de l'accompagnement de Maitre CHAPON lors de la visite de mai dernier à son cabinet la situation est un peu moins confortable pour lui.

Jean-Luc indique qu'il ne faut pas perdre de vue que l'année prochaine nous aurons à délibérer sur une admission en non valeurs d'un montant de 46000.00 € correspondant aux loyers impayés depuis 2013.

L'ensemble des membres présents accepte de faire une proposition de 10 000,00 € à Maitre MANDON pour récupérer les biens et le bail.

Proposition d'achat de l'ancien local technique route de lucmau :

Denis BERLAND précise qu'un particulier à fait une proposition d'achat de l'ancien local technique route de Lucmau pour y installer un garage. Il indique que nous avons sollicité les services de France Domaine pour une évaluation. Cette vente permettrait à la commune de procéder au rachat du local de M. MAILLOCHAUD, pour lequel nous avons en cours un portage SAFER.

Maison de santé - achat maison LARTIGUE :

Jean-Luc GLEYZE fait part au Conseil Municipal qu'il travaille actuellement sur la création d'une maison de santé dans le centre bourg. Il indique que la maison LARTIGUE qui est actuellement en vente, dans le prolongement de l'ancien local de Bruno CRAPON, serait idéalement placée.

Claude BOYER demande s'il est souhaitable de rénover un bâtiment dans le centre du village ou il y a déjà des difficultés de stationnement.

Jean-Luc GLEYZE dit qu'il a rencontré les médecins du secteur de manière à faire un point sur les interventions des uns et des autres.

Il précise que l'avantage de création d'une maison de santé sur un terrain nu, les praticiens s'engagent à payer un loyer mensuel (cas de Grignols).

Il indique que ramener cette maison dans le village c'est aussi ramener de la vie au cœur du village, mais en effet une réflexion sur le stationnement devrait être menée.
Les médecins proposent de démarrer petit avec un projet d'évolution à terme.
Le docteur DUPORTE s=dit qu'il ne faut pas travailler uniquement avec un généraliste mais avec plusieurs spécialistes, il peut également faire venir des jeunes médecins.
Jean-Luc GLEYZE dit que pour l'instant il n'y a pas d'option avancée, c'est surtout l'implication des médecins qui fera avancer le projet.

Compte rendu des commissions :

- Commission animation :

Pascal CALDERON précise que la programmation culturelle 2015 2016 est pratiquement bouclée.

Il indique également que le 01 juin 2015, aura lieu une réunion de la commission pour le site internet.

- Commission sociale:

Christine LUQUEDEY remercie le conseil des sages pour le travail accompli. Elle indique que le conseil des sages a proposé une signalétique des chemins ainsi qu'un panneau à l'entrée du village présentant les commerces du centre bourg.

Christine LUQUEDEY précise aussi que les commerçants présents sur le marché le lundi matin ont demandé le maintien du marché sur la place de la mairie.

Le Conseil des Sages a également proposé de travailler sur l'organisation d'une foire le 29 avril et le 22 septembre comme autrefois.

Séance levée à 22h00.